



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



20121794

Dépôt au Greffe du Tribunal
de l'entreprise (PROCES-VERBALE)

le 12 OCT. 2020
jour de sa réception.

GROS

N° d'entreprise : 0816.701.693

Dénomination

(en entier) : Cercle équestre de Libramont

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue des Aubépines 50 à 6800 LIBRAMONT

Objet de l'acte : 12° Assemblée générale du 30 septembre 2020

PROCES-VERBAL DE LA 12ème ASSEMBLEE GENERALE DU CERCLE EQUESTRE DE LIBRAMONT
DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020 à 18 heures

Monsieur le président, Théo MARS préside et ouvre la séance après avoir constaté que toutes les parts sont présentes.

Il passe à l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes 2019 :

Le total du bilan au 31/12/2019 s'élève à 240.624,83 euros.

Le compte de résultat 2019 se solde par une perte de 6.296,87 euros.

Cette perte est impactée par les amortissements annuels de 34.568,99 €.

Les comptes repris en annexes sont remis aux membres présents et les points principaux sont commentés.

2. Affectation :

Le compte de résultat 2019 se solde par une perte de 6.296,87 euros.

3. Décharge

L'assemblée donne décharge aux administrateurs.

4. Nomination – démission

Messieurs LEDENT Jean-François, BAUVIR Marcel et GALLET Jean ont fait part qu'ils souhaitent démissionner.

Messieurs MARS Théophile, NICOLAS Kévin, BOUVY Jean, HABRAN Marcel et Madame PERAT Natacha sont réélus à l'unanimité pour une durée de 6 ans.

La séance se termine à 19 heures

Le procès-verbal et ses annexes sont signés à l'issue de la séance

Kévin NICOLAS
Trésorier

Théo MARS
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature